

Index AI : AFR 54/162/2004

ÉFAI

## Lettre ouverte à tous les membres du Conseil de sécurité

Lundi 6 décembre 2004

Excellences,

Avant que le représentant spécial du secrétaire général pour le Soudan ne présente au Conseil de sécurité son rapport mensuel, je vous écris pour vous communiquer les dernières informations dont dispose Amnesty International à propos de la détérioration notable de la situation des droits humains dans le Darfour.

Au cours de ces derniers jours, les attaques de civils par des milices nomades *janjawid* soutenues par le gouvernement soudanais ont repris, et certaines ont eu lieu avec l'appui de l'aviation et des forces armées gouvernementales. Vous trouverez en annexe un certain nombre d'informations à propos de ces événements récents. La commission de cessez-le-feu aurait enquêté sur toutes ces attaques.

Les faits survenus récemment témoignent du mépris total que le gouvernement soudanais continue à manifester à l'égard de ses obligations en matière de droits humains ainsi qu'envers l'interdiction, inscrite dans le droit international humanitaire, de prendre pour cibles des civils. Afin d'encourager les parties au conflit armé entre le nord et le sud du Soudan à signer un accord de paix avant le 31 décembre 2004, le Conseil de sécurité a adopté une résolution lors de sa rencontre de Nairobi les 18 et 19 novembre, mais celle-ci n'est porteuse d'aucun message fort selon lequel les violations des droits humains et du droit international humanitaire ne seront pas tolérées. Le Conseil a pu ainsi donner l'impression que le gouvernement pouvait agir en toute impunité.

Amnesty International prie instamment le Conseil de sécurité de mettre à profit le débat prévu ce mois-ci pour agir de façon décisive contre les violations en cours du droit international humanitaire et relatif aux droits humains perpétrées par toutes les parties. Au vu de la détérioration de la situation, l'organisation renouvelle son appel au Conseil pour qu'il impose un embargo obligatoire sur les armes au gouvernement soudanais afin de faire cesser l'afflux de fournitures militaires et autres à toutes les parties au conflit dans le Darfour, jusqu'à ce que des garanties effectives soient en place pour protéger les civils des crimes de guerre et autres atteintes graves aux droits humains. L'embargo devra être accompagné d'un mécanisme de contrôle des Nations unies disposant de ressources suffisantes et incluant un groupe d'experts chargés d'adresser des rapports réguliers au Conseil de sécurité.

Dans son dernier rapport sur le Soudan et le Darfour, intitulé *SOUDAN (DARFOUR) Personne auprès de qui porter plainte. Les victimes ne connaissent pas de répit et les responsables présumés*

*demeurent impunis*, notre organisation décrit les lois d'urgence permettant l'arrestation arbitraire de personnes déplacées et l'absence de normes internationales d'équité, inhérente aux procédures se déroulant devant les tribunaux pénaux spécialisés. Le système judiciaire soudanais n'a pas été capable, à ce jour, de traiter le problème des atteintes massives aux droits humains qui continuent de se produire dans le Darfour et ce système doit être réformé. Amnesty International demande aux membres du Conseil de sécurité d'exiger que les droits fondamentaux, quel nul ne saurait ignorer en droit international, soient pleinement respectés par le droit soudanais ; elle leur demande également de veiller à ce qu'une réforme de la justice et le respect des normes fondamentales relatives aux droits humains soient au centre des discussions de paix au Soudan.

Enfin, je souhaiterais faire part au Conseil des difficultés d'accès au Darfour rencontrées par notre organisation. La Résolution 1564 (2004) se félicitait que le gouvernement soudanais ait levé les obstacles limitant l'accès des « *organisations non gouvernementales internationales qui s'occupent des droits de l'homme* ». Cependant, depuis la fin du mois d'octobre 2004 et en dépit de nombreuses tentatives, Amnesty International n'a pu obtenir de nouveaux visas pour le Soudan. Amnesty International demande que la question de l'accès des organisations humanitaires et de défense des droits humains soit abordée dans le débat de demain sur la base des observations pertinentes du Conseil dans sa Résolution 1564 (2004).

Amnesty International espère que ces recommandations seront prises en compte par le Conseil de sécurité et reflétées dans une prochaine résolution sur le Soudan. Nous serons heureux de vous communiquer des informations complémentaires si vous le souhaitez.

Veillez agréer, Excellences, l'assurance de ma très haute considération,

Renzo Pomi

Représentant d'Amnesty International auprès des Nations unies

**Annexe****Attaques récentes de civils dans le Darfour**

Le 28 novembre 2004, dix-neuf hommes âgés de vingt et un à quatre-vingt-six ans auraient été arrêtés ou enlevés, dans la rue ou chez eux, par des soldats et des miliciens (*Janjawid*) qui sont entrés avec des véhicules 4x4 dans Adwa, une ville située à une cinquantaine de kilomètres au nord de Nyala. On est sans nouvelles d'eux. Le 30 novembre 2004, à 6 heures du matin, entre 60 et 1 000 soldats des forces gouvernementales et miliciens *janjawid* ont attaqué Adwa. Selon les enquêteurs, les assaillants étaient à cheval ou à dos de chameau et soutenus par une vingtaine de véhicules lorsqu'ils ont attaqué la ville, contrôlée par l'ALS (l'Armée de libération du Soudan) et dont la population a beaucoup augmenté du fait de la présence de dizaines de milliers de personnes déplacées à la suite d'attaques précédentes des *Janjawid*. Un avion Antonov et deux hélicoptères de combat ont également bombardé la ville. Il y aurait eu de 90 à 140 morts selon les estimations ; les observateurs ont déclaré avoir trouvé à ce jour 20 corps. Des milliers de personnes auraient fui dans les zones environnantes. Les observateurs de l'Union africaine venus pour enquêter le lendemain de l'attaque ont été pris sous des tirs et un observateur tchadien du cessez-le-feu a été blessé par balle à l'épaule droite.

Le 5 décembre à 7 heures du matin, plusieurs centaines de *Janjawid* à cheval ou à dos de chameau ont attaqué des villages dans la région de Tuwal, située au sud de Nyala. Dix-sept villageois auraient été tués en tout. Les maisons ont été brûlées et au moins deux villages seraient désormais vides. Quelque 4 000 personnes auraient fui dans la brousse.

Le 5 décembre à 6 heures du matin, une force composée principalement, a-t-on dit, de miliciens *Janjawid* portant des uniformes et se déplaçant à cheval ou sur des chameaux, aurait attaqué Salakol, un village situé à 15-20 kilomètres au sud-ouest de Niyertiti, dans lequel se trouvaient environ 500 Fur, parmi lesquels des personnes ayant déjà fui d'autres endroits. Dix-sept personnes auraient été tuées dans le village, les maisons auraient été brûlées et les biens pillés. Les villageois seraient restés dans les ruines du village incendié.

**Liste des personnes qui auraient été arrêtées ou enlevées à Adwa le 28 novembre**

Adam Omar Idriss (h), quarante-deux ans  
Adam Ali Atim (h), quatre-vingt-cinq ans  
Abdel Aziz Mohamed Abdallah (h), vingt-deux ans  
Abdallah Tairab Saif al Din (h), vingt-et-un ans  
Abdallah Yusif Tairab (h), vingt-trois ans  
Adam Suliman Abaker (h), cinquante ans  
Ibrahim Abaker Osman (h), quarante-et-un ans  
Idriss Adam Abdallah (h), cinquante-cinq ans  
Mohamed Fadul Abdallah (h), quatre-vingt-cinq ans  
Yahya Atim Adam (h), soixante-deux ans  
Hamid Abdel Rahman Mohamed (h), cinquante-deux ans  
Ibrahim Mohamed Hussein (h), soixante-cinq ans  
Adam Hussein Abdallah (h), soixante-dix ans  
Adam Ahmed Mohamed (h), trente-huit ans  
Ishag Ahmed Mohamed Nur (h), cinquante ans  
Abdallah Adam Hamad (h), quarante-huit ans  
Abdallah Adam Abdallah (h), cinquante-deux ans  
Mohamed Ahmed Abdallah (h), trente-huit ans  
Ibrahim Suleiman Adam (h), vingt-sept ans

**Liste des personnes qui auraient été tuées lors de l'attaque de Salakol près de Niyertiti le 5 décembre**

Saleh Ali Yahya (h)  
Abdel Aziz Yaqub Hassan (h)  
Ismail Adam Saleh (h)  
Yassin Ismail Adam (h)  
Abdel Rahman Mohamed Ibrahim (h)  
Mohamed Siddiq (h)  
Ismail Yahya Hassan (h)  
Musa Hussein Rachid (h)  
Halima Mohamed Osman (f)  
Kubra Harun Ishaq (f)  
Maimuna Harun (f)  
Khadija Ahmad Daw al Bait (f)  
Mohamed Yahya Abaker (h)  
Abbas [ses autres noms sont inconnus] (h)  
Hassan [ses autres noms sont inconnus] (h)